

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

L'OFFICE DES FORMALITES

30 - 32 boulevard Sébastopol
75004 Paris 04

V/REF :

N/REF : 2004 B 745 / 2007-A-5190

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 06/12/2007,

P.V. des décisions de l'associé unique du 05/11/2007

- Changement de gérant

- NOMINATION COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Concernant la société

! SIBERIANE CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Tour Panoramique
54320 Maxéville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-5190 le 06/12/2007

R.C.S. NANCY 478 826 753 (2004 B 745)

Fait à NANCY le 06/12/2007,

Le Greffier

Le suppléant



SIBERIANE CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Tour Panoramique – 54320 Maxéville (Meurthe et Moselle)
478 826 753 RCS Nancy

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 NOVEMBRE 2007**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Dépôt du 06 DEC. 2007

R.C.S. N° 478 826 753

L'an deux mil sept

Le 5 novembre,

A heures,

Le représentant de la société associée de la société Sibériane Consulting SARL (la **Société**), à savoir :

- **Erelia Investissement**, société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 Euros ayant son siège social à Tour Panoramique, 54230 Maxéville, immatriculée sous le numéro d'identification 419 738 638 RCS Nancy, représentée par son Président, Monsieur Olivier Lecointe (l'**Associé Unique**),

propriétaire de la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la société Sibériane Consulting SARL ;

Prend les décisions ci-après, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Gérant et quitus ;
- Nomination d'un nouveau Gérant ;
- Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission du Gérant et quitus

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur François Pélissier de ses fonctions de Gérant ce jour et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice social en cours.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

m

DEUXIEME RESOLUTION
Nomination d'un nouveau Gérant

L'Associé Unique, en conséquence de la démission de Monsieur François Pélissier, décide de nommer en qualité de nouveau Gérant de la Société :

- M. Olivier Lecointe,
de nationalité française,
demeurant 27 rue Saint-Georges, 75009 Paris.

La durée des fonctions de Monsieur Lecointe est indéterminée.

Monsieur Lecointe est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il a, conformément à l'article 10 des statuts, les pouvoirs les plus étendus, pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Toutefois les emprunts, à l'exception des crédits en banque et des prêts ou dépôts consentis par l'Associé Unique, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux ou d'immeubles, les hypothèques et nantissements, la fondation de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer ainsi que toutes prises d'intérêts dans ces sociétés, ne peuvent être faits ou consentis qu'avec l'autorisation de l'Associé Unique, aux conditions de majorité ordinaire, sans toutefois que cette limitation de pouvoirs, qui ne concerne que l'Associé Unique, puisse être opposée aux tiers.

Monsieur Olivier Lecointe ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Gérant, étant entendu qu'il aura droit au remboursement de ses frais de représentation, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Olivier Lecointe a fait savoir par avance à l'Associé Unique qu'il acceptait cette nomination en qualité de Gérant et a déclaré n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION
Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Associé Unique décide de nommer des commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour la Société, à savoir :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire :
Mazars & Guérard, dont le siège social est situé 125 rue de Montreuil, 75011 Paris
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant :
Ernst & Young Audit, dont le siège social est situé 4 rue Auber, 75009 Paris

Les commissaires aux comptes sont nommés pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue des décisions d'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Erelia Investissement
Associé Unique
Représentée par son Président